

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.173

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 décembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 décembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par M. SIMONNET
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SCOLAIRES**

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire, qui s'est réunie le 28 novembre 2011, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

. ADCS OCCE 17 LOUIS BOUCHET (Association Départementale des Coopératives Scolaires – Office Central de la Coopération à l'Ecole)	3 780,00 €
. ASSOCIATION SPORTIVE & CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	6 720,00 €
. FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE CORDOUAN	2 500,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2011

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD